

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale des infrastructures,
des transports et de la mer

EPSF
Établissement public de sécurité ferroviaire

Décision du 29 mai 2013 portant délégation de signature aux directeurs, au secrétaire général, aux adjoints aux directeurs et au chef du service des ressources humaines pour tout ordre de mission d'un salarié sous leur responsabilité hiérarchique (EPSF)

NOR : TRAT1318910S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur général de l'EPSF,
Vu le décret n° 2006-369 du 28 mars 2006 relatif aux missions et aux statuts de l'Établissement public de sécurité ferroviaire ;
Vu la délibération n° 10 du conseil d'administration de l'Établissement public de sécurité ferroviaire du 28 mars 2012 ;
Vu la décision du directeur général du 2 mai 2012 portant sur les ordres de mission,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation permanente de signature est donnée à :

M. Laurent CEBULSKI, directeur des autorisations ;
M. Hubert BLANC, directeur des référentiels ;
M. Samuel BONNIER, directeur des contrôles ;
M. Christophe DUQUEROIX, secrétaire général ;
Mme Virginie CARPENTIER, chef du service des ressources humaines ;
M. Eric LAGAIZE, adjoint au directeur des référentiels, en l'absence de ce dernier ;
M. Jean-Claude BELLI, adjoint au directeur des contrôles, en l'absence de ce dernier,
pour viser tout ordre de mission d'un salarié sous leur responsabilité hiérarchique, hors missions à l'étranger entraînant des charges financières estimées à plus de 500 € et pour viser tout état de frais faisant apparaître un écart significatif entre dépenses estimées et dépenses réelles.

Article 2

Cette décision entre en vigueur à compter du 1^{er} juin 2013 et sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 29 mai 2013.

Le directeur général de l'EPSF,
D. HUNEAU